

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la requête présentée par :

LA SOCIETE HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE

Nommons

M

demeurant :

en qualité de commissaire aux apports.

*Jean Jacques Dedunt⁽¹⁾
Daniel Vurkdyian⁽²⁾*
*(1) 19 rue Clément Marot 75008 Paris
(2) Amyot Auditeurs et Conseils - 104 Avenue des Champs Elysées
75008 Paris.*

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que le commissaire nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris, le

17/03/98

Le Président du Tribunal,

J.P. MATTEI



A.M. DECOURCELLE



BUREAU 516
ARRIVE LE

13 MARS 1968

A REQUETE

76.177

A Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce
de PARIS

98-21142

REQUÊTE AU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Le soussigné,

α (Monsieur Robert ZOLADE, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE, Société Anonyme au capital de 188.000.000 Francs, dont le siège social est situé au 43 rue du Colonel Pierre Avia à PARIS (75015), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 379 455 231 96B 2360.

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner :

Monsieur DEDOUIT
Expert Comptable
19 rue Clément Marot
75008 PARIS

commissaire aux apports avec pour mission, conformément aux dispositions des articles 378-1 et 193 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE, absorbante, par la société SOFIREST EXPANSION, absorbée, Société Anonyme au capital de 720.250.000 Francs, dont le siège social est situé au 43 rue du Colonel Pierre Avia à PARIS (75015), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 344 958 293.

La société HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE, société absorbante, est propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société SOFIREST EXPANSION, société absorbée. En conséquence, cette fusion ne nécessitera pas l'intervention d'un commissaire à la fusion.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants des sociétés HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE et SOFIREST EXPANSION sont :

- Société HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE

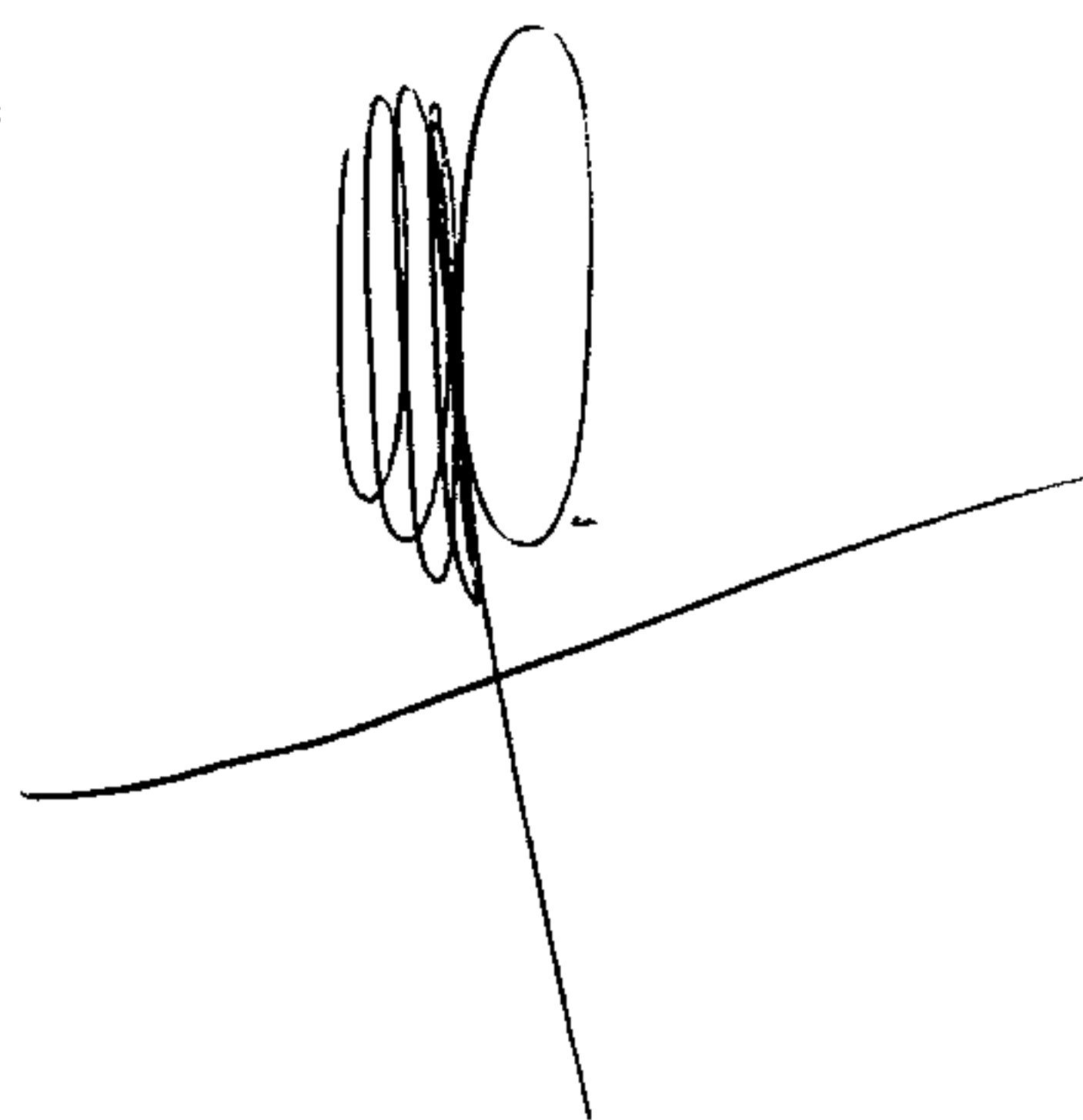
. Titulaire : BEFEC - PRICE WATERHOUSE - 11 rue Margueritte - 75017 PARIS
. Suppléant : Michel JOUAN - Tour AIG - 34 place des Corolles - 92908 PARIS LA
DEFENSE

- Société SOFIREST EXPANSION :

. Titulaire : BEFEC - PRICE WATERHOUSE - 11 rue Margueritte - 75017 PARIS
. Titulaire : JANNY MARQUE ET ASSOCIES - 23 rue de Cronstadt - 75015 PARIS
. Suppléant : Michel JOUAN - Tour AIG - 34 place des Corolles - 92908 PARIS LA
DEFENSE

Présentée à

Le

A handwritten signature consisting of several overlapping loops, followed by a large, bold diagonal cross mark that extends from the bottom left towards the middle right of the page.